

Arrêté 2025-PG-063
Arrêté portant nomination des membres du jury
Du concours externe, du concours interne et du troisième concours
pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

Vu l'arrêté n° 2024-PG-093 du 23 décembre 2024, portant ouverture d'un concours externe, concours interne et troisième concours pour l'accès au grade de rédacteur territorial - session 2025,

Vu la convention de coorganisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de l'inter région Ile de France / Centre-Val de Loire et son avenant n°1,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Considérant le recensement des postes effectué,

Envoyé en préfecture le 28/08/2025

Reçu en préfecture le 28/08/2025

Publié le

ID : 028-282800374-20250827-2025_PG_063-AR

Besser
Levraud

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury est fixée comme suit :

Elus Locaux :

- Mme Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Présidente du jury
- M. Benjamin BEYSSAC
- M. Dominique SOULET

Fonctionnaires territoriaux :

- Mme Florence ANDRIEU, représentante de la CAP de catégorie B
- M. Jérôme BETOULLE
- Mme Valérie BIDARD, représentante du CNFPT

Personnalités qualifiées :

- M. Thomas BOURDET
- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Sandra RENAUT

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, Le 27 août 2025

Le President,

Bertrand MASSOT



Certifié exécutoire compte tenu **28 AOUT 2025**
de la transmission en Préfecture le : **28 AOUT 2025**
et de la publication le : **28 AOUT 2025**

Par délégation,
La directrice générale des services,

Gabrielle BARRETT-JACQUET